FICHE-ACTION pour le PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. Dans les établissements scolaires du second degré, l'éducation artistique et culturelle se concrétise par la mise en place **du parcours culturel de l'élève** tel qu'il est défini par la circulaire interministérielle du 9 mai 2013. Ce parcours est une étape-clé de la scolarité obligatoire.
Conjointement piloté par la DAAC et les acteurs éducatifs territoriaux, ce parcours a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en donnant à chacun un égal accès à l'art et à la culture. La présente fiche-action propose un cadre pour la mise en œuvre de projets correspondant aux attendus du parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle est construite sur la base d'un partenariat technique et financier associant l'Education Nationale (DAAC), d'autres services déconcentrés de l'Etat (DRAC et DRAAF), les collectivités territoriales- en particulier la Région pour les lycées et les départements pour les collèges- et les opérateurs culturels.
Ces projets croisent le plus souvent différents domaines artistiques et culturels et s'articulent au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi qu'à la réforme du lycée.

Domaines concernés

ARTS PLASTIQUES / PATRIMOINE / LECTURE - ECRITURE / CULTURE SCIENTIFIQUE

TITRE

RENCONTRES ARTISTIQUES AUTOURS DE PAYSAGES

DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL A L'ESPACE ARTISTIQUE

PRESENTATION ET OBJECTIFS :

Ce programme concerne **tous les établissements de la Gironde**. Cherchant à travailler à partir d'un territoire, ce programme croise des pratiques artistiques et scientifiques pour témoigner du lieu. Il propose de fréquenter des écritures artistiques contemporaines à partir de la découverte d'un patrimoine paysager et de l'exploration de plusieurs champs (artistiques et scientifiques).

L'objectif de ce programme est de favoriser la mise en place de projets pédagogiques pluridisciplinaires qui, en s'appuyant sur des contenus d'enseignement, amènent les élèves à :

- Développer une approche sensible et scientifique de l'environnement et du patrimoine paysager (balades fluviales, lectures de paysage, approche naturaliste, …) et l'explorer via les sciences participatives ou citoyennes.
- Découvrir des démarches de création dans plusieurs champs artistiques.
- Développer un regard sensible, exploratoire et critique sur cet environnement.
- Favoriser la relation avec les acteurs des espaces naturels, les structures éducatives, les lieux culturels de proximité et les spécialistes de la biodiversité.
- Faciliter la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturel transdisciplinaire.

MISE EN ŒUVRE :

Public ciblé : Ce projet s'adresse à une classe de collèges, lycées et EREA, tous niveaux confondus.

Le projet est mis en place par une équipe pluridisciplinaire qui oriente son programme à partir d'une proposition croisant arts, biodiversité, culture et environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du parcours culturel de l'élève, l'équipe pédagogique devra envisager le rayonnement du projet sur tout le niveau concerné (ex : restitution dans l'établissement, diffusion d'un journal de bord, blog, site de l'établissement, mutualisation des pratiques artistiques en lien avec les enseignements...).

Il est conçu en quatre temps forts :

1. « Journée de rentrée » regroupant tous les enseignants participant au projet (un mercredi après-midi de septembre). Une « boîte à outils pédagogique» sera proposée à cette occasion.
2. La découverte d'un espace naturel, d'un paysage à proximité ou non de l'établissement, avec visite d'un site sur une journée. La classe sera accompagnée d'un artiste (photographe, plasticien, auteur, …) et d'un naturaliste ou paysagiste. Un module d'exploration scientifique (Vigie Nature Ecole) de la biodiversité sera proposé.
3. Un temps d'analyse et de pratique dans la classe, accompagné par l'artiste présent lors de la journée de découverte du site. L'objectif est l'écriture d'un récit territorial artistique (créateur sonore, arts de la parole,….). Finalisation du recensement de la biodiversité, analyse et restitution au Muséum national d'Histoire naturelle.
4. Un spectacle est proposé aux établissements, abordant la question générale de la découverte d'un territoire.

Deux journées de formation inscrites au Plan Académique de Formation permettront aux équipes pédagogiques d'accentuer la transversalité de leur projet et la maîtrise des outils proposés.

FINANCEMENT

Coût du parcours : il est de l'ordre de 2200€.
Il comprend :

- Les transports pour la sortie sur site.
- Le coût des interventions artistiques et culturelles (ateliers, rencontres intervenants, …) pris en charge par l'IDDAC.

A la charge de l'établissement :

- L'achat du matériel de fonctionnement pour l'atelier de pratique.
- Le déplacement et la billetterie pour le spectacle pour les établissements qui souhaitent bénéficier de cette proposition.
- La cotisation /adhésion de 100€ à l'IDDAC (cotisation obligatoire permettant de bénéficier des services et ressources de l'IDDAC), une seule cotisation quel que soit le nombre de programmes IDDAC menés dans l'établissement.
- L'établissement s'engage également à fournir les repas des intervenants dans les établissements.

Pour les collèges et les lycées :
Fonds propres de l'établissement : 30% du coût du parcours choisi.
Le Conseil général de la Gironde attribue au collège un financement de 500€ à 900€ en fonction des coûts liés à ce parcours. Cette aide financière ne rentre pas dans le plafond annuel des 2000€ alloué par le Conseil général de la Gironde par collège.

Certains partenaires culturels de ces actions sont susceptibles de bénéficier, pour la réalisation de ces projets, d'un financement DRAC (collège et lycée) et/ou Région (lycée). Pour la DRAC comme pour la Région, il peut s'agir soit de financements spécifiques, soit de financements relevant d'une subvention globale attribuée aux opérateurs. Toute demande formulée fait l'objet d'une instruction conjointe, fondée sur des critères partagés (faisabilité, équité territoriale, cohérence des projets de l'établissement scolaire..) et dans la limite des crédits disponibles.

Partenaires culturels

IDDAC Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel

Muséum national d'Histoire naturelle

Partenaires Institutionnels

Conseil Général de la Gironde, DRAC Aquitaine, Région Aquitaine

INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS :

Une double inscription est nécessaire pour tous les établissements scolaires (collèges et lycées) :

Juin 2014 : renseignement et pré-inscription sur le blog de la DAAC (http://action-culturelle.eklablog.fr/)**,** puis **validation par le chef d'établissement via l'application PERCEVAL** (avant le 10 juillet) : se référer à la fiche technique en ligne sur le site de la DAAC.

Pour les collèges :

- Inscription en ligne dans le cadre de l'appel à projets ouvert sur le portail jeunesses du Conseil général de la Gironde - **www.gironde.fr, espace jeunesses** (1er juin - 7 juillet). Validation des projets et décision du montant de la subvention accordée à l'établissement mi-octobre.

Pour les lycées :

- Inscription auprès de l'iddac, Christine Camatta / **christine.camatta@iddac.net**

Renseignements :

iddac : médiation culturelle et artistique
Christine Camatta 05 56 17 36 00 – christine.camatta@iddac.net

Rectorat : Délégation académique à l'action culturelle 05 57 57 35 90

- Murielle Paquet (Conseillère Arts et Culture / chargée de mission pour les arts plastiques) - Murielle.Paquet@ac-bordeaux.fr
- Christian Salles (Conseiller Arts et Culture / chargée de mission pour le patrimoine) – Christian.salles@ac-bordeaux.fr
- Sophie Mouge (Conseillère Arts et Culture / chargée de mission pour la culture scientifique) – Sophie.Mouge@ac-bordeaux.fr

Place possible de ce programme dans le cadre de la réforme du lycée

Enseignement d'exploration	Création et activité artistiques : Arts visuels et Arts du spectacle. Faire découvrir des champs disciplinaires de connaissances et les méthodes associées : - explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; - apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; - découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.
Accompagnement personnalisé	Dans le cadre d'un projet collectif et d'un travail interdisciplinaire, il permet l'approfondissement de connaissances artistiques, la consolidation des compétences de base et la construction d'un parcours découverte des métiers et formations.
Programmes d'enseignement	Ce projet répond au volet « culture artistique » des différents programmes, tous niveaux confondus.

Référent culture :

Dans le cadre de la réforme du lycée, le référent culture participe à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement en concertation avec les différentes instances de la communauté éducative. Les fiches actions pour le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'académie de Bordeaux constituent un catalogue de propositions conçues pour répondre aux exigences d'un volet culturel et aux préoccupations pédagogiques des enseignants. Le référent culture doit veiller à communiquer et promouvoir ces propositions pour accompagner les professeurs dans la construction de leurs projets d'éducation artistique et culturelle.